

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 2 OCTOBRE 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 25/09/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Cyrille CUENOT, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ, Nicole MAUCLAIR à Andrée LIGONNET, Thierry VACHON à Patrice SAUMON, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absents : Claude BERENGUER, Christophe LIAUD, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désigné(e).

DELIB 2017.10.02.12

OBJET : Autorisations municipales d'ouverture des commerces de détail le dimanche

Monsieur Jean-Marc PIREAUX, adjoint délégué à l'Economie, à l'emploi insertion et au commerce de proximité, rappelle aux membres du conseil municipal l'article L 3132-26 du Code du travail, fixant les modalités selon lesquelles le repos dominical peut être supprimé par décision du maire dans les commerces de détail où le repos hebdomadaire dominical a normalement lieu le dimanche.

Dans le cadre de la Loi Macron et depuis le 1^{er} janvier 2016, le maire peut déterminer jusqu'à 12 dimanches d'ouverture pour des commerces sur sa commune (contre 5 auparavant), selon les modalités suivantes :

- La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.
- La décision du maire doit être précédée de la consultation obligatoire de son conseil municipal.
- L'avis conforme de la CAPI, établissement de coopération intercommunal à fiscalité propre, est nécessaire lorsque le nombre de dimanches excède 5. Cet avis doit être formulé dans un délai de deux mois à compter de la saisine par le maire, à défaut il est réputé favorable.

Il est proposé un calendrier d'ouverture des commerces de détail le dimanche comme suit :

- Dimanche 7 janvier 2018,
- Dimanche 14 janvier 2018,

- Dimanche 1^{er} avril 2018,
- Dimanche 20 mai 2018,
- Dimanche 1^{er} juillet 2018,
- Dimanche 2 septembre 2018,
- Dimanche 9 septembre 2018,
- Dimanche 2 décembre 2018,
- Dimanche 9 décembre 2018,
- Dimanche 16 décembre 2018,
- Dimanche 23 décembre 2018,
- Dimanche 30 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la proposition des 12 dimanches dérogatoires énumérés ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 06/10/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 6 octobre 2017 06/10/2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20171002-lmc12708-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.